

limitée. Comme les lois des diverses provinces diffèrent quant à la population requise pour l'érection d'une municipalité en corporation urbaine*, la ligne de démarcation entre la population rurale et la population urbaine n'est pas uniforme dans tout le pays.

Cette base de comparaison entre les populations rurale et urbaine, appliquée à toutes les analyses de recensement, est adoptée pour le Canada parce que les données polyennales requises pour la comparaison selon le degré d'urbanisation n'existent pas. Il est évident que la population des villages de moins de 1,000 habitants ne peut être considérée comme véritablement urbaine, bien que pour certaines fins il y ait lieu de la distinguer de la population rurale environnante, car elle jouit d'avantages culturels définis qui manquent aux municipalités strictement rurales.

Le tableau 2 obvie à certaines des difficultés inhérentes et permet de comparer l'importance des centres urbains du Canada et d'autres pays. On peut ainsi écarter rapidement les endroits qui n'ont pas l'importance numérique requise. Des données semblables, par province, figurent au volume II du recensement de 1941.

Les trente années de 1911 à 1941 ont vu un déplacement radical incessant de la population canadienne des régions rurales vers les régions urbaines. Au cours de la décennie terminée en 1941, la proportion de la population urbaine a augmenté de 53.7 à 54.3 p. 100. Les centres urbains absorbent plus de 60 p. 100 de l'augmentation totale de la population, de sorte que la population urbaine du Canada en 1941 dépasse de 998,177 la population rurale. Sur chaque millier de personnes au pays, 457 habitent les régions rurales et 543 les centres urbains le 2 juin 1941, contre respectivement 463 et 537 le 1^{er} juin 1931, 505 et 495 le 1^{er} juin 1921 et 546 et 454 le 1^{er} juin 1911. Cette migration vers les villes est loin d'être particulière au Canada. Le même phénomène a caractérisé presque toutes les nations occidentales à un degré plus ou moins marqué depuis un siècle.

* Dans la Saskatchewan, la loi primitive de 1908 établissait qu'une agglomération de 50 personnes établies sur une superficie maximum de 640 acres pouvait être légalement constituée. Plusieurs modifications ont été apportées dans la suite de sorte qu'aujourd'hui 100 personnes établies sur une superficie maximum de 240 acres peuvent se constituer en corporation. La loi ontarienne, d'autre part, exige qu'un village, pour être constitué, compte 750 habitants sur une superficie maximum de 500 acres.

1.—Population rurale et urbaine, par province et territoire, années de recensement, 1911-1941

Province ou territoire	1911		1921		1931		1941	
	Rurale	Urbaine	Rurale	Urbaine	Rurale	Urbaine	Rurale	Urbaine
Île du P.-É.....	78,758	14,970	69,522	19,093	67,653	20,385	70,707	24,340
N.-Écosse.....	306,210	186,128	296,799	227,038	281,192	231,654	310,422	267,540
N.-Brunswick.....	252,342	99,547	263,432	124,444	279,279	128,940	313,978	143,423
Québec.....	1,038,934	966,842	1,037,941	1,322,569	1,061,056	1,813,606	1,222,198	2,109,684
Ontario.....	1,198,803	1,328,489	1,227,030	1,706,632	1,335,691	2,095,992	1,449,022	2,338,633
Manitoba.....	261,029	200,365	348,502	261,616	384,170	315,969	407,871	321,873
Saskatchewan.....	361,037	131,395	538,552	218,958	630,880	290,905	630,846	295,146
Alberta.....	236,633	137,662	365,550	222,904	453,097	278,508	489,583	306,586
Col.-Britannique.....	188,796	203,684	277,020	247,562	299,524	394,739	374,467	443,394
Yukon.....	4,647	3,865	2,851	1,306	2,870	1,360	3,117	1,797
Terr. du N.-O.....	6,507	—	8,143	—	9,316	—	12,028	—
Canada.....	3,933,696	3,272,947	4,435,827¹	4,352,122	4,804,728	5,572,058	5,254,239	6,252,416

¹ Le total de la population rurale comprend 485 membres de la Marine royale du Canada.

Le tableau 2 répartit la population urbaine du Canada selon l'importance des centres urbains. L'exode rural ressort nettement de l'expansion des grandes villes à un moment où les immigrants (surtout ceux d'origine britannique), qui au cours des décennies antérieures se concentraient plutôt dans les centres urbains, viennent en nombre infime.